



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Je, Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

SÉANCE ORDINAIRE **MARDI 17 AOÛT 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-septième jour du mois d'août 2021 à 19 h 30 au Centre Paulinoix à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Claude Leroux, maire;
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n°2;
madame Carol Rivard, conseillère n°3;
monsieur Léo Quenneville, conseiller n°4;
madame France Desroches, conseillère n°5;
monsieur Denis Thomas, conseiller n°6;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Leroux.

Est également présente :

Madame Edith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

21 personnes étaient présentes dans la salle.

1. Résolution # 2021-08-281 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 17 août 2021 à 19 h 30.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution # 2021-08-282 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2021;
4. Approbation du procès-verbal du 19 juillet 2021;
5. Finances
 - 5.1 Liste des comptes à payer;
 - 5.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement # 407-2021;
6. Affaires ajournées :
 - 6.1 Renouvellement d'entente intermunicipale pour l'année 2022 pour la prévention incendie des risques moyens, élevés et très élevés;
 - 6.2 Report d'une séance du conseil municipal;
 - 6.3 Adoption du règlement # 414-2021 modifiant le règlement # 344-2016 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier;
 - 6.4 Résiliation de l'entente d'aide financière 2017-141055549 du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2017-2018 »;
 - 6.5 Approbation et autorisation à signer l'avenant n° 1 relatif à l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2016-2020 relatif au projet escale plage et baignade à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;
 - 6.6 Prolongement de l'aide financière à l'aréna de Napierville;
 - 6.7 Annulation de la participation au programme de contribution pour la sécurité nautique;
 - 6.8 Interdiction de stationnement – 64^e Avenue (côté sud) – précision;
7. Affaires nouvelles :
 - 7.1 Acceptation des conclusions de l'expert en sinistre et de la MMQ relatives au dossier 45605-BID;
 - 7.2 Évaluation du lot 5 985 175 en vue de l'acquisition du terrain pour l'école primaire;
 - 7.3 Abrogation de la résolution # 2021-07-279;
 - 7.4 Transferts budgétaires;
 - 7.5 Embauche d'un employé au poste de manœuvre aux travaux publics;
 - 7.6 Présentation d'un projet de jeux d'eau au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures;
 - 7.7 Formation SIMDUT 2015 en classe virtuelle;
 - 7.8 Formation embarcation de plaisance;
 - 7.9 Remplacement de thermopompe à la caserne;
 - 7.10 Appui au projet d'installation d'une zone d'hébertisme du Centre de plein air l'Estacade dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
 - 7.11 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement # 415-2021 modifiant le règlement # 365-2017 concernant le bruit (RM-420);
8. Rapports mensuels des services;
9. Varia;
10. Certificat de crédits suffisants;
11. Période de questions;
12. Clôture et levée de l'assemblée.

∞ ADOPTÉE ∞

3. Résolution # 2021-08-283

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2021

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

∞ ADOPTÉE ∞

4. Résolution # 2021-08-284

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUILLET 2021

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

∞ ADOPTÉE ∞

5.1 Résolution # 2021-08-285

LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 6 août 2021 dont le montant est de 44 552,45 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

5.2 Résolution # 2021-08-286

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES

Dépôt des rapports du mois de juillet des dépenses autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement # 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

6. AFFAIRES AJOURNÉES

6.1 Résolution # 2021-08-287

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2022 POUR LA PRÉVENTION INCENDIE DES RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS

CONSIDÉRANT la résolution Ri-2021-0-1338 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville relative au renouvellement des ententes intermunicipales;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE le conseil municipal accepte les conditions de l'entente pour l'année 2022 et renouvelle l'entente intermunicipale pour la prévention incendie des risques moyens, élevés et très élevés avec la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville relative au renouvellement des ententes intermunicipales.

∞ ADOPTÉE ∞

6.2 Résolution # 2021-08-288

REPORT D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-12-273 par laquelle la séance du conseil de novembre était prévue le 2 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier (art. 148.0.1 CM);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

QUE le conseil accepte de reporter la séance et d'en faire avis public, selon lequel la séance prévue le 2 novembre est reportée au 16 novembre 2021 à 19 h 30 au Centre Paulinoix.

∞ ADOPTÉE ∞

6.3 Résolution # 2021-08-289

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 414-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 344-2016 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCILE-LANGLOIS-ÉTHIER

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, sont en possession d'une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE
MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 HEURES D'OUVERTURE

L'article 7 du règlement # 344-2016 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

..

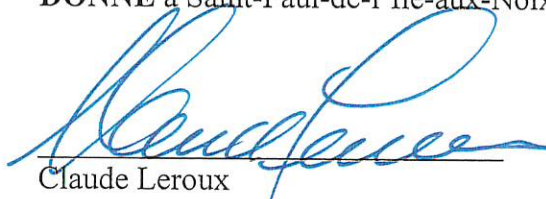
Article 7 : Heures d'ouverture

Mardi 14 h à 16 h
Jeudi 19 h à 21 h
Samedi 10 h à 12 h (midi)

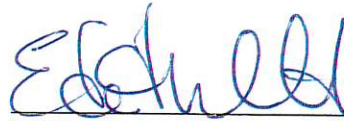
ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce dix-septième jour du mois d'août 2021.



Claude Leroux
Maire



Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Promulgation :

Le 6 juillet 2021
Le 17 août 2021

∞ ADOPTÉE ∞

6.4 Résolution # 2021-08-290

RÉSILIATION DE L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE 2017-141055549 DU PROGRAMME «ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE 2017-2018»

CONSIDÉRANT l'entente n° 2017-141055549 et son avenant entre le MFFP et la municipalité pour l'octroi d'une aide financière dans la cadre du Programme «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative»;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial a été modifié et qu'il n'est plus admissible au programme;

CONSIDÉRANT le premier versement de 22 500 \$ reçu le 22 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil approuve la résiliation de l'entente d'aide financière n° 2017-141055549.

QUE le conseil approuve le remboursement de 22 500 \$ au ministère des Finances.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Édith Létourneau et/ou le directeur général adjoint, monsieur Marc Chalifoux jr, à signer ladite résiliation de l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

∞ ADOPTÉE ∞

6.5 Résolution # 2021-08-291

APPROBATION ET AUTORISATION À SIGNER L'AVENANT NO 1 RELATIF À L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT) 2016-2020 RELATIF AU PROJET ESCALE PLAGE ET BAINNADE À SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

CONSIDÉRANT la résolution # 2018-05-69 de demande d'aide financière dans le cadre de l'EPRT 2016-2020;

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-04-106 demandant des modifications à la convention d'aide financière dans le cadre du programme EPRT;

CONSIDÉRANT l'avenant n° 1 à la convention d'aide financière (EPRT) dossier n° 02-09;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil approuve, tel que proposé, l'avenant n° 1 de la convention d'aide financière avec Tourisme Montérégie.

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Édith Létourneau, et/ou le directeur général adjoint, monsieur Marc Chalifoux jr, à signer ledit avenant de la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

∞ ADOPTÉE ∞

6.6 Résolution # 2021-08-292

PROLONGEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'ARÉNA DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le centre sportif régional groupe DPJL (résolution 2016-04-78) est maintenant échue;

CONSIDÉRANT la proposition du Centre sportif régional groupe DPJL de prolonger l'entente de 2016 pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente la municipalité s'engage à verser une aide financière de 1 448,89 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil accepte de prolonger l'entente d'aide financière de 2016 avec le Centre sportif régional groupe DPJL pour une année supplémentaire soit celle de 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE ce prolongement de l'entente représente pour 2021 un montant de 1 448,89 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

6.7 Résolution # 2021-08-293

ANNULATION DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE CONTRIBUTION POUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-10-222 d'engagement à participer au programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se retirer du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil se retire du programme de contribution pour la sécurité nautique.

∞ ADOPTÉE ∞

6.8 Résolution # 2021-07-294

INTERDICTION DE STATIONNEMENT – 64^E AVENUE (CÔTÉ SUD) - PRÉCISION

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-07-275 du 6 juillet 2021 relative à l'implantation d'une interdiction de stationnement sur la 64^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préciser que l'interdiction doit être effective uniquement les lundis, jours des collectes de rebuts;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal interdit le stationnement de véhicules, les lundis entre 5 h et 22 h sur le côté sud de la 64^e Avenue, entre les rues Des Noyers et à 102 mètres de la 63^e Avenue.

QUE l'interdiction sera effective au moment de la mise en place de la signalisation routière.

QU'un avis sera transmis aux résidents afin que la collecte des rebuts s'effectue du côté sud de la rue.

∞ ADOPTÉE ∞

7. AFFAIRES NOUVELLES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

7.1 Résolution # 2021-08-295

ACCEPTATION DES CONCLUSIONS DE L'EXPERT EN SINISTRE ET DE LA MMQ RELATIVES AU DOSSIER 45605-BID

CONSIDÉRANT la mise en demeure transmise par Mme Giguère le 28 juillet 2021 que la municipalité a faite parvenir à son assureur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du code municipal du Québec (article 1112.1), aucune action en dommages matériels n'est recevable à moins qu'elle ne soit intentée dans les six mois qui suivent le jour où l'incident est survenu ou le jour où le droit d'action a pris naissance;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise l'expert en sinistre et la MMQ à transmettre un avis à la réclamante indiquant que la municipalité n'a pas l'intention de donner suite à la demande de réclamation reçue.

∞ ADOPTÉE ∞

7.2 Résolution # 2021-08-296

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION DU LOT 5 985 175

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-07-261 relative à l'imposition d'une réserve aux fins publiques sur le lot 5 985 175;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit, pour la poursuite du projet, connaître la valeur marchande potentielle de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT les offres de services d'évaluateurs agréés reçues concernant l'analyse préliminaire, le volet négociation (si requis), les autres travaux professionnels requis pour l'expropriation (si requise) :

Professionnel	Budget prévu (avant taxes)	Coût (avant taxes)	Coût à l'heure		Déplacement (km)
			Technique	Évaluateur	
Alain Dubé et Associés	5 000 \$* à 7 000 \$	Voir tarif à l'heure	125 \$	225 \$	0.55 \$
BBD inc.	Minimum 4 200 \$	4 200 \$ *	--	200 \$	--

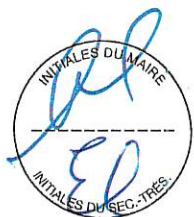
*excluant la préparation, l'accompagnement pour la négociation et la présence au tribunal.

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels de BBD inc. au coût de 4 200 \$ (avant taxes).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil octroi un budget de 2 299,50 \$, en cas de besoin, de support ou bien pour la préparation, l'accompagnement pour la négociation et la présence au tribunal au taux horaire de 200 \$ à la firme BBD inc.

✎ ADOPTÉE ✎

7.3 Résolution # 2021-08-297

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION # 2021-07-279

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-07-279;

CONSIDÉRANT le désistement de l'employé après son embauche;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil abroge la résolution # 2021-07-279.

✎ ADOPTÉE ✎

7.4 Résolution # 2021-08-298

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT les transferts budgétaires requis pour les postes budgétaires 02 13000 413 et 02 62100 960;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer les transferts suivants :

GL (nom)	Budget transféré		GL (nom)
02 19000 996 (Dons et subvention)	1000 \$	vers	02 62100 960 (Garde côtière)
02 62400 899 (Guichet automatique)	3 128 \$	vers	02 13000 413 (Comptabilité et vérification)
02 70210 349 (Paulifest)	4 716 \$	vers	02 13000 413 (Comptabilité et vérification)
02 70190 951 (Roulement Achat fournitures loisirs)	2 156 \$	vers	02 13000 413 (Comptabilité et vérification)

✎ ADOPTÉE ✎

7.5 Résolution # 2021-08-299

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE MANŒUVRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance du poste de Manœuvre aux travaux publics depuis le 7 juin 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du comité des entrevues qui se sont déroulées le 14 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Alain Bessette à titre de manœuvre aux travaux publics.

QUE la rémunération soit selon la lettre de confirmation d'embauche.

QU'une période de probation de six (6) mois travaillés a débuté le 22 juillet 2021, date d'entrée en poste de monsieur Alain Bessette.

∞ ADOPTÉE ∞

7.6 Résolution # 2021-08-300

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la présentation du projet de Jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE le conseil désigne madame Édith Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Marc Chalifoux jr, trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

∞ ADOPTÉE ∞

7.7 Résolution # 2021-08-301

FORMATION SIMDUT 2015 –EN CLASSE VIRTUELLE

CONSIDÉRANT l'obligation de former nos employés au SIMDUT (nouvelle version 2015);

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 61-0033 détient l'ancienne formation SIMDUT;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte par l'ASFETM au coût de 60 \$ par participant (avant taxes);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil approuve la formation "SIMDUT 2015 : formation théorique - en classe virtuelle" de l'ASFETM au coût de 68,99 \$ pour l'employé n° 61-0033.

ADOPTÉE

7.8 Résolution # 2021-08-302

CARTE DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT QUE les employés 61-0030 et 61-0033 doivent être formés pour utiliser l'embarcation sur la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la formation et l'examen sont offerts par cartebateau.com au coût de 89,90 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil approuve la formation et l'examen de "Carte de conducteur d'embarcation de plaisance" pour les employés 61-0030 et 61-0033 au coût de 103,36 \$.

ADOPTÉE

7.9 Résolution # 2021-08-303

REEMPLACEMENT DE LA THERMOPOMPE À LA CASERNE

CONSIDÉRANT le bris de la thermopompe en place;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour son remplacement :

Entreprise	Modèle	Coût avec taxes	Frais à ajouter	Délai
Hub-Air Climatisation inc.	Carrier – série performance 18 000 BTU	4 828,95 \$	Raccordement électrique	4 sem.
Climat Spec inc.	Goodman 30 000 BTU	3 334,28 \$	Électricien	1 sem.
Climatisation CSL	Daikin 12 000 BTU	4 599 \$	Électricien	?

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de Climat Spec inc., au coût de 3 334,28 \$ (avec taxes), pour l'installation d'un air conditionné de marque Goodman, 30 000 BTU et le remplacement du serpentin de climatisation (Goodman).

QUE le conseil municipal approuve les coûts de raccordement électrique de ladite unité.

∞ ADOPTÉE ∞

7.10 Résolution # 2021-08-304

APPUI AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE ZONE D'HÉBERTISME DU CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix appuie le projet du Centre de plein air l'Estacade pour l'installation d'une zone d'hébertisme afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à conclure une entente de service avec le Centre de plein air l'Estacade pour l'installation d'une zone d'hébertisme afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

∞ ADOPTÉE ∞

7.11 Résolution #2021-08-305

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 415-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 365-2017 CONCERNANT LE BRUIT (RM-420)

Monsieur Denis Thomas, conseiller, par la présente :

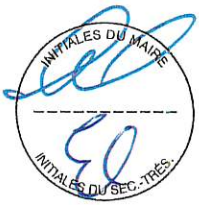
- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 415-2021 modifiant le règlement # 365-2017 concernant le bruit (RM-420);
- dépose le projet de règlement # 415-2021 modifiant le règlement # 365-2017 concernant le bruit (RM-420).

∞ ADOPTÉE ∞

8. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels des services incendie, de loisirs et événement, d'urbanisme et de la voirie.

9. VARIA



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

10. CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2021-08-285, 2021-08-286, 2021-08-287, 2021-08-292, 2021-08-296, 2021-08-298, 2021-08-299, 2021-08-301, 2021-08-302, 2021-08-303.

Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. Résolution # 2021-08-306

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 25.

Claude Leroux
Maire

Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, , maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.